



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **9 mai 2023**, à 19 h 34, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Andréanne Boulanger

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire de la municipalité.

Est également présent, Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h34.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 09 MAI 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4 - CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1 - Reconnaissance des bénévoles de la Bibliothèque Florence-Guay
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Adhésion assurance collective
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route
 - 6.2 - Paiement 2023 SQ
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 - Travaux d'urgence rang St-Charles
 - 7.2 - Balayage mécanique des rues
 - 7.3 - Fauchage des fossés
 - 7.4 - Abat poussière dans les rangs
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
 - 8.1 - Eau potable : Station de traitement et réseau de distribution
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 9.1 - Échantillonnages



9.2 - Achat de sulfate ferrique pour les étangs aérées

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

11.2 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un lot pour une construction résidentielle

11.3 - Demande d'amendement au règlement de zonage afin de permettre un immeuble de 7 logements sur le lot 6 254 335

11.4 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

12 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

12.1 - Entretien des terrains de soccer et baseball

12.2 - Autorisation municipale pour la tenue de grands événements

12.3 - Contribution municipale au terrain de jeux été 2023

13 - BIBLIOTHÈQUE

13.1 - Tarification annuelle pour soutien de fonctionnement 2023

14 - DIVERS

14.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière : Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

15 - ADOPTION DES COMPTES

15.1 - Comptes à payer pour le mois de avril 2023

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

17 - POINTS D'INFORMATION

3364-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023 soit accepté tel que présent.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3365-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Reconnaissance des bénévoles de la Bibliothèque Florence-Guay

ATTENDU QUE les bénévoles ont consacré de nombreuses heures de leurs temps et ont fourni des efforts considérables pour maintenir les activités de la Bibliothèque Florence-Guay;

ATTENDU QUE la Bibliothèque Florence-Guay est une ressource précieuse pour la communauté de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

ATTENDU QUE les bénévoles ont été un pilier essentiel de la Bibliothèque Florence-Guay depuis de nombreuses années;

3366-05-2023

Le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches s'unissent à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour offrir ses remerciements à :

- Madame Normande Talbot: 5 ans d'engagement
- Monsieur André Béland : 10 ans d'engagement
- Madame Christine Blais : 15 ans d'engagement
- Madame Claire Ouellet : 30 ans d'engagement



- Madame Chantal Boisvert: 30 ans d'engagement

Comme bénévole de la bibliothèque municipale.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Adhésion assurance collective

ATTENDU QUE la municipalité veut se doter d'une assurance collective pour ses employés municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité avait fait appel à AGA assurance collective pour faire un rapport d'étude d'assurance collective;

3367-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la mise en marche du processus d'adhésion à l'assurance collective pour les employés municipaux.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route

ATTENDU QUE les Québécois et Québécoises ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2018;

ATTENDU QUE les enfants, piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

ATTENDU QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée;

ATTENDU QU'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, ont estimé que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

ATTENDU QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante.

3368-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu :



- Que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurités efficaces autour des écoles du Québec.
- Que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.
- Que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

6.2 - Paiement 2023 – SURETÉ DU QUÉBEC

3369-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le premier versement de 64 720 \$ en juin et le deuxième versement de 64 719\$ en octobre au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.
- Que les Fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 21000 920 – Service Sûreté du Québec.

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Travaux d'urgence rang St-Charles

ATTENDU QUE le rang St-Charles était impraticable à certains endroits et que plusieurs plaintes ont été reçues;

ATTENDU QUE le camion-citerne de lait ne pouvait pas se rendre chez le cultivateur de ce rang par son trajet habituel;

ATTENDU QUE la sécurité civile de certains citoyens pouvait être en jeu étant donné l'accès difficile;

EN CONSÉQUENCE,

3370-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- Que l'entreprise Dark Mercier & Fils soit mandaté pour réparer la chaussée aux endroits déterminés par le directeur des travaux publics.
- D'autoriser la dépense de 2 538,81 \$ taxes incluses à l'entreprise Dark Mercier & Fils.
- De puiser la dépense au poste budgétaire 232 000 521 entretien des chemins.

7.2 - Balayage mécanique des rues

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'il est important de faire le ménage des terrains et des rues de son secteur urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quelques propositions d'entreprises dans le domaine et que la soumission de LIGNPRO s'avère celle qui correspond le plus aux attentes de la municipalité;

3371-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'accorder le contrat de balayage mécanique des rues du secteur urbain de la Municipalité de Saint-Patrice à l'entreprise Marquage Lignpro au coût de



172.00 \$ / heure plus les taxes pour un montant maximum de 2 800,00 \$ taxes incluses.

- Que les Fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 513 - Location matériel et véhicule, balai mécanique.

7.3 - Fauchage des fossés

ATTENDU QUE les fossés de la municipalité ont besoin d'être fauchés pour bien accomplir leurs fonctions de drainage;

ATTENDU QUE l'offre de Débroussaillage Adam Vachon s'avère la plus avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE celui-ci facturera au taux horaire de 126,47\$/heure et / ou de 132,22 \$/heure dépendamment de l'équipement requis;

3372-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat de fauchage des fossés à l'entreprise Débroussaillage Adam Vachon (9114-3917 Qc inc) aux taux indiqués plus haut.
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 232 000 526 fauchage des fossés.

7.4 - Abat poussière dans les rangs

ATTENDU QUE la municipalité désire minimiser la poussière dans les rangs;

ATTENDU QUE de l'abat-poussière doit être étendu dans ceux-ci;

ATTENDU QUE l'offre d'Enviro Solutions Canada inc. s'avère celle qui répond le plus aux attentes de la municipalité;

3373-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat de fourniture et pose d'abat-poussière pour l'année 2023 à l'entreprise Enviro Solutions Canada Inc. au taux de 0,3678\$ du litre pour un total approximatif de 50 000 litres.
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 232 000 525 voirie.

8 - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU

8.1 - Eau potable : Station de traitement et réseau de distribution

ATTENDU QUE le système de dosage de chlore a besoin d'entretien divers;

ATTENDU QUE ces entretiens sont d'une importance primordiale dans l'efficacité de notre poste de traitement d'eau potable;

ATTENDU QUE nous avons également dû désinfecter le réseau de distribution d'eau potable dans le secteur du rang St-Charles, ceci suite à des travaux d'excavations;

EN CONSÉQUENCE,

3374-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'approuver la dépense de 3 376,24 \$ taxes incluses à SM Eau Expert pour notre réseau d'eau potable.
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 241 300 521, entretien et réparation eau potable



9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Échantillonnages

ATTENDU QUE le niveau de contamination des eaux usées à l'affluent (avant traitement) dépasse les standards de la municipalité;

ATTENDU QUE cette problématique peut compromettre les futurs Projets de développements de la municipalité;

ATTENDU QUE SM Eau Expert nous appuis dans nos démarches de résolution de cette problématique;

EN CONSÉQUENCE,

3375-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'approuver la dépense de 3 247,47 \$ taxes incluses à SM eau Expert.
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 241 400 411 analyse d'eaux usées.

9.2 - Achat de sulfate ferrique pour les étangs aérées

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de procéder à l'élimination du phosphore de ses eaux usées avant de les rejeter au cours d'eau;

ATTENDU QUE pour réaliser cette dé phosphatation la municipalité utilise du sulfate ferrique;

3376-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- De faire l'achat de 6 810 kg de sulfate ferrique à la compagnie Chemtrade Canada.
- Que les Fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 241 400 635 - traitement eaux usées - Produits chimiques.

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QUE Les Excavations Dark Mercier désire déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande de renouvellement d'une autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière avec procédé de concassage et de tamisage et, accessoirement, l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 4 449 415 partie à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

ATTENDU QUE cette demande est justifiée par le fait qu'une autorisation a été accordée par la commission dans les dossiers 417931 et 417932;

ATTENDU QUE la demande ne vise aucune aliénation, aucun morcellement et aucune construction;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne viendra pas modifier, déstructurer et affaiblir l'homogénéité du milieu et qu'elle n'augmentera en rien les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE la ressource au sol sera protégée puisque l'exploitation se fera au-dessus du niveau de la nappe phréatique;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de retrouver en zone non agricole un lot disponible et approprié répondant aux besoins de l'autorisation demandée et que



l'endroit choisi est le moins dommageable pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée porte sur l'exploitation d'une superficie totalisant 61 600 mètres carrés;

ATTENDU QUE pour des raisons économiques, la Municipalité demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le renouvellement de l'autorisation demandée par Les Excavation Dark Mercier (9126-4457 Québec inc.);

3377-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu :

- D'appuyer la demande de renouvellement d'une autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière avec procédé de concassage et de tamisage et, accessoirement, l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 4 449 415 partie à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

11.2 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un lot pour une construction résidentielle

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2023-38 afin de permettre la subdivision du lot 6 482 362 dans le but d'y construire 2 immeubles multifamiliaux de 6 logements chacun;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 571 152 aurait une superficie de 641,7 m² au lieu de 750,0 m², une profondeur de 26,82 mètres au lieu de 30,0 mètres, ainsi qu'une largeur de façade de 23, 37 mètres au lieu de 24,5 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 571 152 aurait une marge arrière à 4,50 mètres au lieu de 7,0 mètres, une marge de recul avant à 3,69 mètres au lieu de 4,5 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 571 151 aurait une profondeur de 29,59 mètres au lieu de 30,0 mètres, ainsi qu'une largeur de façade de 23,95 mètres au lieu de 24,5 mètres;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 571 151 aurait une marge arrière à 4,77 mètres au lieu de 7,0 mètres;

ATTENDU QUE la demande vise également à permettre le stationnement en façade du bâtiment principal et à moins de 3,0 mètres d'une fenêtre;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié et que les gens ont été consulté;

ATTENDU QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la présente demande;

3378-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

11.3 - Demande d'amendement au règlement de zonage afin de permettre un immeuble de 7 logements sur le lot 6 254 335

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée à la municipalité afin de permettre la transformation d'une résidence unifamiliale en immeuble multifamilial de 7 logements sur le lot 6 254 335;

ATTENDU QUE la municipalité à un manque de logement;

ATTENDU QUE le règlement de zonage autorise un maximum de 4 logements;

ATTENDU QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE le demandeur a été avisé que des frais de 1 500 \$ étaient exigés avant de débiter le processus d'adoption;



3379-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande d'amendement au règlement de zonage et de procéder à l'adoption d'un Projet de règlement autorisant le nouvel usage à une séance ultérieure.

11.4 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QU'un avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant le lotissement et l'aliénation du lot 4 449 824 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2,9 hectares;

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 4 108 519 du cadastre du Québec à des fins agricoles afin que celui-ci soit vendu au propriétaire des lot contigus 4 108 518 et 4 108 509;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE cette autorisation permettrait la vente d'une parcelle de terrain difficilement accessible par son propriétaire puisqu'elle est délimitée par une barrière naturelle, soit la rivière Belfast Ouest;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette Loi;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 108 519 du cadastre du Québec est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura pas d'impact sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la présente demande n'a aucun impact sur les possibilités d'utilisation des lots concernés à des fins agricoles;

3380-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu :

- Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation formulée par Monsieur Gaétan Gagnon auprès de la CPTAQ afin d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 108 519 du cadastre du Québec.

12 - SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Entretien des terrains de soccer et baseball

ATTENDU QUE le terrain de soccer ainsi que le terrain de baseball ont besoin d'entretien pour la fertilisation, la décompaction et la destruction des mauvaises herbes;

ATTENDU QUE nous avons reçu quelques soumissions et que celle d'Éco-Verdure s'avère celle qui correspond le plus à notre budget et à nos attentes;

3381-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la dépense de 1550,38 taxes incluses pour l'entretien du terrain de soccer et de baseball à Eco-Verdure pour la saison 2023, en plus d'autoriser une majoration de 3% par année pour les saisons 2024 et 2025 avec cette même entreprise.
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 270 150 499 Entretien de gazon.

12.2 - Autorisation municipale pour la tenue de grands événements



ATTENDU QUE Saint-Patrice en boucane, Comité de la fête nationale de St-Patrice-de-Beaurivage et Festival à la grange sont des entités légalement constituées à but non lucratif dotées d'un conseil d'administration;

ATTENDU QUE ces organisations démontrent une expérience pertinente en lien avec la demande déposée;

ATTENDU QUE ces organisations doivent être conformes aux Lois et règlements en vigueur régissant la gouvernance et la vie démocratiques des organismes à but non lucratif, en plus de faire preuve d'une saine gouvernance et d'une gestion administrative et financière rigoureuse;

ATTENDU QU'une aide en services municipaux peut être accordée selon la nature de l'événement, du lieu où il se déroule et des ressources disponibles. La valeur de l'aide accordée en services municipaux est additionnée à l'aide financière déjà accordée et fait partie de la contribution totale accordée par la municipalité;

3382-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la tenue de ces trois événements dans la municipalité en considérant qu'il y aura vente et consommation d'alcool, de même que la fermeture de certaines rues le cas échéant;
- Saint-Patrice en boucane au 470 rue du Manoir, le samedi 10 juin 2023;
- La Fête nationale de St-Patrice au 470 rue du Manoir, du mercredi 21 juin au 25 juin 2023;
- Festival à la grange au 164 rang St-David, du vendredi 07 juillet au dimanche 09 juillet 2023.

12.3 - Contribution municipale au terrain de jeux été 2023

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice de Beaurivage offre annuellement le service de camp de jour aux résidents de St-Patrice pour une durée de 7 semaines pendant la période d'été, appelé terrain de jeux;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà budgété un soutien financier de l'ordre de 3 000 \$ pour contribuer aux salaires de quatre animatrices et d'une coordonnatrice ayant la responsabilité de 45 jeunes de Saint-Patrice;

ATTENDU QUE la période d'inscription au terrain de jeux s'est terminée le 8 mai dernier avec l'inscription de 63 jeunes de Saint-Patrice, ce qui est au-delà des inscriptions habituelles;

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice-de-Beaurivage doit ouvrir un 5^e groupe et procéder à l'embauche d'une 5^e animatrice pour respecter ses ratios;

3383-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la dépense de 3 000 \$ pour couvrir les frais de salaire non subventionnés de 4 animatrices et d'une coordonnatrice dans le cadre du terrain de jeux été 2023.
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 270 150 112 SUBVENTION TJ - MONITRICE – OTJ.
- D'autoriser la dépense de 4 600 \$ pour couvrir les frais de salaire non subventionnés dans le cadre du terrain de jeux été 2023, pour l'embauche d'une ressource supplémentaire pour l'ouverture d'un 5^e groupe, ce qui inclut également les frais associés à sa formation.
- De puiser cette dépense dans le Fonds de roulement de la municipalité.

13 - BIBLIOTHÈQUE



13.1 - Tarification annuelle pour soutien de fonctionnement 2023

ATTENDU QUE la municipalité utilise le service informatique du réseau Biblio;

ATTENDU QUE ce soutien au bon fonctionnement est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023;

3384-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la dépense de 6 736.76 \$ taxes en sus et de puiser à même le poste budgétaire 270 230 494 - Centre de prêt BCP

14 - DIVERS

14.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière : Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un plan d'action 2022-2027 découlant sa politique de la famille des jeunes aux aînés au mois de juillet 2022;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à réaliser un certain nombre d'action d'ici 2027;

ATTENDU QUE la municipalité veut dans son plan d'action rendre accessible le bureau municipal aux personnes à mobilité réduite et souhaite aménager au rez-de-chaussée :

- Une salle de conférence;
- Une salle d'eau;
- Une porte automatique;
- Une rampe d'accès.

3385-05-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière de 100 000 \$.
- Que la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.
- Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.
- Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

15 - ADOPTION DES COMPTES

15.1 - Comptes à payer pour le mois d'avril 2023

3386-05-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- Que les comptes et les prélèvements automatiques soient autorisés pour le mois de avril 2023 et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de 159 071.77 \$.

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

3387-05-2023

La séance ordinaire du 09 mai 2023 est fermée à 20h16.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Samuel Boudreault, maire



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mai 2023



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier



